



CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 7 JUILLET 2026 / 18H30

PROCES VERBAL N° 04

Président de séance : Frédéric PONCET

Secrétaires de séance : Catherine LAZZAROTTO

En exercice	: 29
Présents	: 21
Pouvoirs	: 7
Excusés	: 0
Absents	: 1
Quorum	: 15

Présents :

Frédéric PONCET, Maire, Frédéric HERZOG, Catherine LAPERRIERE, Karime HENDOR, Jenny JACOTOT, Nelly VAUFREY, Adjoint, Guy COTTET-EMARD, Alain BRUSTEL, Philippe LAHU, Maryse COLLET, Catherine LAZZAROTTO, Selma UNALTEKIN, Nelia PERESTRELO, Loïc MARTINET, Sid NADIR, Ayla KARABAY, Méline MARCHE, Killian LAGHA, Christian BORDY, Herminia ELINEAU, Lilian COTTET-EMARD, Conseillers Municipaux.

Absent représenté :

Sabrina PERRIER, Adjointe (pouvoir à Catherine LAPERRIERE, Adjointe), Jean-Pierre PROST, Adjoint (pouvoir à Frédéric HERZOG, Adjoint), Joël GRUET-MASSON, Adjoint (pouvoir à Selma UNALTEKIN, Conseillère Municipale), Catherine LACROIX, Conseillère Municipale (pouvoir à Nelly VAUFREY, Adjointe), Jean-Louis GONZALEZ, Conseiller Municipal (pouvoir à Ayla KARABAY, Conseillère Municipale), Annick GRAND-CLEMENT, Conseillère Municipale (pouvoir à Christian BORDY, Conseiller Municipal), Thierry COLIN, Conseiller Municipal (pouvoir à Herminia ELINEAU, Conseillère Municipale).

Absent excusé :

Néant.

Absente :

Kheira INVERNIZZI, Conseillère Municipale.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2026.

1. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE **(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

2. AFFAIRES GENERALES

- 2.1. Camping du Martinet
Rapport annuel 2025 sur l'exploitation et la gestion de ce service public
- 2.2. Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude
Rapport d'activité 2025

2.3. Reconduction du Contrat de Réussite Éducative (CRE)

2.4. Engagement de la Commune en faveur de la poursuite des travaux d'amélioration du réseau d'assainissement et de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) au profit de la Régie Municipale d'Électricité

3.2. Placement des excédents de trésorerie du budget annexe Régie Municipale d'Électricité sur des comptes à terme

3.3. Budget annexe Régie Municipale d'Électricité 2026
Décision Modificative n° 1 portant virements et ouvertures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement

4. URBANISME/AFFAIRES FONCIERES

4.1. Commune de Saint-Claude / FCSC
Convention d'objectifs pour l'attribution d'une subvention d'investissement dans le cadre du projet La Fabrique du Rugby

4.2. Commune de Saint-Claude / Office National des Forêts
Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation pour des recettes issues des ventes de bois

5. QUESTIONS ORALES AYANT TRAIT AUX AFFAIRES COMMUNALES

Madame Catherine LAZZAROTTO est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire prend la parole :

« Je voulais évoquer avec vous la mémoire de Nadia Chapez, agent de la collectivité, décédée il y a quelques jours, elle a travaillé au service enfance, à la restauration, elle a travaillé avec Nelly, notamment, une de ses amies. Elle nous a quitté dernièrement, elle était une agente très appréciée, le Conseil Municipal soutient bien chaleureusement ses filles et sa famille.

Je voulais revenir sur quelques éléments depuis notre dernière rencontre, qui pourra faire, si vous voulez, l'objet de plus amples débats, peut-être en questions diverses ou à la fin du conseil municipal. En tout premier lieu, c'est l'agression qui a eu lieu il y a quelques jours contre un commerçant de la ville. Je lui ai affirmé tout notre soutien. J'ai pu échanger quelque peu avec elle. Ce sont des faits qu'on réprimande et qu'on ne souhaite pas voir dans notre ville. Possiblement à travers l'échange que j'ai eu avec cette commerçante, j'ai compris qu'on avait à travailler l'information sur ce genre de situation au bénéfice des commerçants et des commerçantes qui peuvent subir ces actes de vandalisme et d'incivilité. Notamment, que faire en cas d'urgence.

Les permanences de la police municipale, c'est une chose, mais ça ne remplace en rien la gendarmerie, notamment. Et puis, bien sûr, le service des secours, quand il faut faire appel à eux. Je pense qu'on a à travailler en tous les cas avec l'union des commerçants et au-delà avec l'ensemble des commerçants pour apporter de l'information sur ce qu'il y a lieu de faire dans ces moments-là.

Une deuxième chose, j'ai entendu des mécontentements autour du Food truck qui a été installé Place Voltaire. Alors, je le dis avec beaucoup d'authenticité, mais personne ne mettra en doute mon engagement autour du devoir de mémoire et du respect de ce lieu-là. J'ai d'ailleurs beaucoup appris autour de ce travail de mémoire auprès de Nelly Vaufrey, présidente des enfants déportés de Saint-Claude.

Je le dis très sincèrement. Le Food truck ne nuit en rien à l'espace dédié aux commémorations et aux monuments morts. Il est sur la voie publique.

Je suis plus inquiet de notre avenir que de notre passé. Malheureusement, notre passé, j'ai un peu l'impression qu'on en oublie beaucoup de choses.

Aujourd'hui, ce qui est important en tous les cas, c'est de travailler à l'échelle d'une commune, à l'union de ses habitantes et de ses habitants. C'était un petit message que je voulais vous adresser.

Ensuite, on a réalisé la semaine dernière l'installation du conseil d'exploitation de la régie d'électricité.

On a encore deux membres qualifiés, non élus à trouver. Donc, si vous avez des idées de personnes, n'hésitez surtout pas à nous en faire part. Mais on reparlera pendant ce conseil municipal de la régie d'électricité à travers quelques décisions que nous devons prendre.

Vous avez pu lire dans la presse l'histoire des banderoles. Alors, l'histoire des banderoles, ça fait très longtemps qu'on en parle. En tous les cas, depuis que je suis président du conseil de surveillance de l'hôpital depuis 2020, régulièrement demandant aux représentants du CODESOHO à travers les membres présents du conseil de surveillance de pouvoir changer ces banderoles et d'y apporter une communication plus positive pour aider à l'image de l'hôpital, et valoriser ses agents, ça m'a toujours été refusé.

Je n'ai rien contre le CODESOHO. Chacun ses combats, on va le dire. En tous les cas, moi, maire de Saint-Claude, à l'échelle de cette commune, ce que je veux, ce que je souhaite, c'est qu'on parle autrement de notre hôpital.

Je suis persuadé que tout le monde autour de la table a entendu la façon dont ces banderoles portent un message négatif qui n'est pas à la hauteur de l'engagement des médecins, des professionnels de santé, de ceux qui sont engagés tous les jours au fonctionnement de cet hôpital. Oui, tout ne va pas bien, ça, c'est clair. Oui, il faut expliquer notre situation, comment on projette notre hôpital auprès de l'autorité qui s'appelle l'ARS. Mais je crois fermement qu'il est important aujourd'hui, si ce n'est pas trop tard, je le dis bien, si ce n'est pas trop tard, de pouvoir porter une autre image de notre établissement, à la fois auprès des habitants de la ville, mais aussi auprès de toutes celles et ceux qui peuvent y passer.

Un petit mot aussi sur les commerçants de la Poyat qui ont pu, à un moment donné, manifester leur mécontentement par rapport au problème d'incivilité et notamment de non-respect du stationnement et de la vitesse au cœur de ville.

C'est un sujet sur lequel on travaille depuis le début du mandat, où il y a des attentes fortes. On a rencontré ces commerçants. Ils ont, je pense, c'est moi qui le dis, mais vous pourrez les interroger, complètement changer la vision qu'ils pouvaient avoir, en tous les cas, de notre municipalité.

Et ils m'ont clairement dit que ce n'était pas tant auprès de nous qu'ils avaient des griefs qu'auprès de la municipalité précédente.

Ça nous a été très utile. Par exemple, sur le fait qu'on devrait installer très prochainement le mobilier dans la rue. Il y a une partie du mobilier qui est là pour embellir et puis faciliter, il y a des bancs. Mais il y a aussi quelques mobiliers qui sont là pour canaliser un peu les véhicules. Ça nous a quand même permis de constater qu'on n'a tiré aucune leçon des enseignements de la rue du Pré dans ces dysfonctionnements.

On a reproduit effectivement ce qu'on a fait à la rue du Pré. On l'a reproduit dans la rue de La Poyat. Donc, on va se trouver avec les mêmes problèmes.

On ne peut pas revenir en arrière. C'est comme ça.

Par exemple, il y avait une place PMR qui était prévue à l'emplacement d'une brasserie. Ce n'est clairement pas là où il faut que la place soit positionnée. Tout simplement parce qu'on imagine bien qu'une brasserie ou de la restauration rapide va souhaiter avoir des tables devant son échoppe.

Et que ça veut dire qu'il faut placer la place de stationnement PMR un peu plus loin. C'est typiquement là où notre nouvelle municipalité veut être, dans la concertation, dans l'échange, pour prendre les bonnes décisions. En concertation, encore une fois, avec celles et ceux qui font vivre la ville. Parce que je le redis, que ce soit les questions d'incivilité, de sécurité, de stationnement, d'attractivité de notre cœur de ville, on ne fera rien sans nos commerçants. Donc il faut créer les conditions de dialogue et d'écoute pour que tout ça fonctionne.

On sera au rendez-vous de tous ces enjeux.

Et je finis par quelque chose de très positif, pour moi en tous les cas. La fête de la musique n'a eu que des bons échos.

On a fait une fête de la musique comme on a connu et qui fonctionne. C'est-à-dire qu'il y ait un peu de partout la possibilité d'écouter des groupes et de la musique. Les gens aiment bien déambuler dans les rues quand elles sont fermées à la circulation.

Les gens ont pu papillonner. Il y en a eu pour tout le monde. Si vous regardez les réseaux sociaux, on a un post qui a fait plus de 80 000 vues.

Fête de la musique à Saint-Claude. 80 000 vues. Je pense qu'on était au rendez-vous de ce moment.

On a eu le beau temps avec nous. Les gens sont venus. Ils ont été contents.

Cela nous rend aussi heureux, et cela nous montre que l'on est en capacité de faire venir des gens au cœur de ville quand on leur propose des choses.

Et c'est ce qui doit nous animer maintenant au quotidien. On a le programme des festivités de cet été qui a commencé, même s'il est un peu bousculé par les problématiques de canicule.

Je reviens à ce titre sur le premier arrêté qui a été pris il y a quelques jours. Certains ont été d'accord. D'autres moins. Mais nous rentrons dans nos postures d'élus, en responsabilité. La canicule à Saint-Claude, c'est comme partout en France ; les chaleurs les plus fortes jamais enregistrées dans notre pays.

Vous avez une heure et demie ou deux heures pour prendre des décisions, qui soient équitables pour tout le monde, et respectueuses de la disponibilité des services d'urgence. Parce que c'était aussi ce qui nous était demandé.

Une chose est sûre, c'est qu'on doit tirer les leçons de ces enseignements, de ce premier arrêté, pour se projeter sur cette deuxième période de canicule. J'ai compris qu'a priori, on ne devrait pas être dans une zone rouge. Il ne s'agit pas toujours de tout interdire, mais il s'agit de s'adapter.

On a échangé avec la Maison des Associations. Je ne suis pas certain qu'on puisse tirer les feux d'artifice le 13. On a échangé encore aujourd'hui avec monsieur le sous-préfet, qui nous a sensibilisés au fait qu'on ne puisse pas.

Mais ça, ça dépendra. On ne pourra guère décider la veille ou quelques heures avant de tirer le feu. Mais en tous les cas, sachez qu'on essaye de tirer au mieux les leçons pour continuer à faire en sorte que notre centre-ville reste animé et attractif pendant ces périodes estivales.

Voilà pour mon propos liminaire. On pourra revenir sur les sujets si vous le souhaitez.

Lilian Cottet-Emard tient à remercier Monsieur le Maire quant aux félicitations qu'il lui a adressées. Il félicite également les autres élus qui ont été élus à la Communauté de Communes, ainsi que Sabrina, qui a été élue Vice-Présidente au SICTOM, et Joël Gruet-Masson qui représente l'intercommunalité au Conseil de Surveillance.

Lilian Cottet-Emard indique avoir quelques sujets sur lesquels il aurait aimé faire deux, trois retours, à savoir ce qui avait été évoqué par rapport à la politique de la ville et les enveloppes qui ont été décidées.

Il tient juste à rappeler que la politique de la ville, ce sont des appels à projets, il en avait déjà parlé avec Madame la Sous-Préfète à l'époque, des projets qui reviennent tous les ans. Au bout de trois ans, voire quatre ans, selon lui, ça ne devient plus des appels à projets. Par exemple pour le cinéma en plein air, qui est quelque chose de très utile, peut-être qu'avec les différentes enveloppes été votées depuis trois ou quatre ans, nous aurions pu acheter le matériel qui aurait intégré la capacité de la Fraternelle à proposer cela sans que ce soit dans un appel à projet. Cela aurait pu éviter de bloquer une enveloppe utile pour d'autres éventuels projets.

Il se dit content de voir que les conseils municipaux vont peut-être changer de jour, parce qu'étant donné que le mercredi, nous sommes aussi en Communauté de Communes il n'a pu faire que deux conseils municipaux, et il trouve cela dommage.

Monsieur le Maire est d'accord sur son premier propos et il le rejoint complètement. Nous sommes parfois acculés au fait que l'État nous dise : « il y a une opportunité ici, il faut la saisir, etc. »

Ces logiques d'appel à projets qui sont très confortables pour ceux qui les émettent parce que c'est une sorte de one-shot.

Que l'on renouvelle une ou deux fois, cela crée un besoin à un moment donné et on nous dit « Maintenant, on n'est plus au rendez-vous, débrouillez-vous. » Sauf que nous, derrière, soit on est capable d'anticiper et de rendre pérenne les actions, soit, on ne l'est pas parce qu'on est quand même dans une situation budgétaire où ce n'est pas évident.

Nous manquons un peu de vision et de lisibilité sur l'ensemble de ces actions. C'est toute la complexité de l'exercice. Et c'est très inconfortable pour ceux qui répondent.

En Assemblée Générale de la Fraternelle, ils nous en parlent souvent en nous disant « Mais nous, on a l'impression à travers ces appels à projets qu'on n'est qu'une boîte aux lettres parce qu'on monte le dossier, on va chercher les prestataires qui vont bien réaliser les actions, mais en fait, les coûts sont relativement contraints sur l'énergie que l'on met, l'ingénierie que l'on met répondre à ces appels à projets. Et je pense qu'à un moment où l'argent public se fait rare, on va reparler tout à l'heure de la convention avec le rugby. C'est un exemple pour nous, de la capacité, « demain, à financer des projets de développement sur un territoire, quel qu'il soit, sport, culture, vie associative, économique, etc., à créer du partenariat financier diversifié, privé-public, etc., aller chercher du mécénat, etc. On est sur un temps aujourd'hui où il faut réinventer les choses dans nos capacités à mener ces projets et à diversifier les financements. Donc, ta remarque, elle est pertinente. »

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2026 est approuvé à l'unanimité (abstention de Lilian Cottet-Emard) en intégrant les modifications suite aux demandes de Thierry Colin et Christian Bordy qui souhaitent que nous reprenions leurs propos textuels.

1. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE **(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire par délibération du 15 avril 2026 ; il est ainsi rendu compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

- - Juridique :

. Arrêté de mise en sécurité d'urgence de l'immeuble situé au 5 rue du Collège.

Monsieur le Maire ajoute qu'il en a parlé aujourd'hui avec Monsieur le Sous-Préfet, avec le service de prévention et les services municipaux concernés.

Nous sommes de plus en plus sollicités sur ces problématiques de péril, de sécurité, de problématiques sanitaires, etc.

Depuis la rue du collège, nous avons deux périls à La Poyat., un au Miroir, un à la rue Lacuzon, qui monte à Cinquétral.

Ce sont choses sur lesquelles il va falloir que nous ayons une vision et une stratégie d'accompagnement de ces situations. Parce que clairement, la ville ne peut pas se substituer aux propriétaires et aux travaux d'urgence qui sont à un moment donné demandés d'exécuter. Nous n'avons pas les moyens.

C'est très aléatoire pour qu'après nous récupérons l'argent avec les procédures qui vont bien.

- Marchés Publics :

. Assistance à maître d'ouvrage pour la passation d'un appel d'offre de fourniture de gaz avec le titulaire ECODIGO, marché notifié le 10/06/2026 pour une durée de 7 mois soit jusqu'au 09/01/2027.

. Travaux d'étanchéité de la galerie du Barrage d'Étables avec le titulaire EST OUVRAGES, marché notifié 22/06/2026 pour une durée de 4 mois soit jusqu'au 21/10/2026.

Monsieur le Maire ajoute que ce sont des gros travaux pour étanchéfier des fuites qui nous permettront de turbiner davantage, de relever la cote, et de ne pas avoir de perte de capacité à produire de l'énergie tout simplement.

Nous allons essayer d'organiser une visite de la galerie même si c'est un peu contraint pour y rentrer. C'est bien que nous puissions à un moment donné nous retrouver en situation par rapport à ce qu'on vote en Conseil Municipal.

« Je vais essayer de faire en sorte qu'on puisse être sollicité régulièrement sur ce type de travaux par exemple, qu'on se rende sur place et qu'on se rende compte au-delà des chiffres de nos installations, de leur état, des perspectives, etc »

- Finances :

. Arrêté concernant la réalisation d'un contrat de ligne de trésorerie d'un montant total de 500 000 € pour le budget principal auprès de la Banque Postale afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie.

. Arrêté concernant la fongibilité des crédits du budget principal afin de procéder à des virements de crédit entre chapitres pour participer à hauteur de 50 000€ au projet d'investissement dénommé « La Fabrique du Rugby » de l'association sportive FCSC.

Monsieur le Maire ajoute que nous ne faisons pas d'emprunt, simplement on prend des crédits dédiés à un investissement pour les mettre sur celui-là. Il ajoute que ce sont des crédits qui étaient prévus pour les chicanes.

Les chicanes, la sécurisation du centre-ville, les équipements pour réduire la vitesse, il faut une réflexion de fond et pas opportuniste, nous allons mettre des chicanes mais nous ne réglons pas le problème. Il nous faut davantage de temps pour mener cette réflexion de fond qui s'impose pour essayer d'être efficace sur nos investissements.

Philippe LAHU demande pourquoi il y a un arrêté de mise en sécurité d'urgence pour l'immeuble du 5 rue du Collège car c'est la rue où il habite et c'est un immeuble qui a priori est en très bon état, enfin extérieurement. Il aimerait une explication sur le péril. Il demande également une précision sur le marché public d'Assistance à Maître d'Ouvrage.

Monsieur le Maire répond que le péril repéré est entre la rue du Collège et la rue du Pré, c'est un mur d'un bâtiment sans fenêtre et il donne sur une cour intérieure qui s'effondre dans le jardin du voisin.

Pour le marché il explique que nous avons signé un marché avec un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour qu'il rédige les pièces du marché qu'il faudra publier en cours d'été pour la fourniture de gaz de l'année 2027. Puisqu'à partir de 2028 et jusqu'en 2030 nous rejoignons le groupement d'achat du SIEEEN.

2. AFFAIRES GENERALES

2.1. Camping du Martinet

Rapport annuel 2025 sur l'exploitation et la gestion de ce service public

Monsieur le Maire fait un résumé du rapport d'activité du Camping du Martinet.

VU la délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2024 approuvant le choix d'OnlyCamp en qualité de société délégataire du service public pour l'exploitation et la gestion du camping du Martinet à compter du 1^{er} avril 2025 et pour une durée de 12 ans,

VU l'article L.1411-13 du CGCT modifié par l'article 58 de l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 précisant les modalités de mise à disposition des documents relatifs à l'exploitation des services publics délégués,

VU l'examen en date du 8 juin 2026 du rapport annuel 2025 par la Commission de Délégation de Service Public, en application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que conformément à l'article 18 du contrat de concession liant la société OnlyCamp à la Commune de Saint-Claude, ce rapport fait apparaître des données techniques et financières, notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public et une analyse de la qualité de service, ainsi que les pièces administratives requises.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2025 (**Annexe 1**) du service public du camping du Martinet établi par la société OnlyCamp.

Lilian Cottet-Emard demande si quelqu'un est allé les rencontrer concernant le snack.

Monsieur le Maire précise que la municipalité ne les a pas encore rencontrés. Il dit qu'il y a un sujet sur le restaurant en termes de qualité, mais il pense qu'ils font ce qu'ils peuvent compte tenu des problématiques de recrutement. Il précise que la municipalité prendra le temps de les rencontrer après la saison car il y a la perspective de l'ouverture du centre nautique et il faut qu'ils anticipent son ouverture. Il y a peut-être des accords à trouver avec le délégataire du centre nautique pour des tickets d'entrée, des facilités, etc... Il précise qu'il faut que la municipalité soit attentive afin qu'ils soient dans l'échange avec le délégataire du centre nautique car il est convaincu que ce sera un vrai outil d'appel pour récupérer de la clientèle les week-ends et qu'ils peuvent bénéficier des services du centre nautique.

Lilian Cottet-Emard ajoute qu'il trouve très bien le fait que le restaurant ouvre pratiquement toute l'année pour les vacanciers comme pour les Sanclaudiens qui aimaient y aller le dimanche après-midi. Il dit avoir été agréablement surpris au tout début mais qu'à ce jour ce n'est plus le cas.

Philippe Lahu demande si sur le chiffre d'affaire du camping une partie revient à la ville.

Monsieur le Maire répond qu'il y a une part fixe de 9 000 € par an et une part variable de 3 % du chiffre d'affaires excédant 200 000 €.

Approuvé à l'unanimité.

2.2. Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude Rapport d'activité 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément son article L.5211- 39 ;

CONSIDERANT que la Présidente de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'Etablissement ;

CONSIDERANT que ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus ;

CONSIDERANT que la Présidente de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque Commune membre ou à la demande de ce dernier ;

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité 2025 (**Annexe 2**) de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Approuvé à l'unanimité.

2.3. Reconduction du Contrat de Réussite Éducative (CRE)

Franck Pacoud explique que ce dispositif est reconduit chaque année avec une aide substantielle de l'État et qui consiste à accompagner en terme éducatif des enfants de 6 à 16 ans. Il précise que ce n'est pas simplement sur la partie scolaire. Nous recrutons des tuteurs principalement au lycée du Pré-Saint-Sauveur, nous avons également un animateur qui accompagnent les enfants à raison d'une heure et demie par

semaine. Cela se fait généralement dans des lieux comme la médiathèque, au cinéma, à la Fraternelle, etc... Il précise que c'est le CCAS qui porte le dispositif. Il y a un objectif d'accompagnement personnalisé défini par Sylvie Durand. Nous adaptons les séances de tutorat pour chacun des enfants suivis. C'est environ une vingtaine d'enfants qui sont suivis chaque année par les tuteurs. Pour l'accompagnement, le budget est de 9 500 € ce qui permet de financer 473 heures d'intervention. Il précise que c'est une indemnisation plus qu'une rémunération.

Lilian Cottet-Emard demande s'il y a des difficultés pour trouver des tuteurs, ce à quoi il est répondu par la négative.

Monsieur le Maire ajoute que le dispositif est très utile pour ceux qui bénéficient du tutorat et que c'est valorisant pour les tuteurs. Ils ont été mis à l'honneur il y a quelques jours. Il a eu l'occasion d'échanger avec eux, il précise qu'il faut valoriser leur engagement au bénéfice des plus jeunes.

VU l'article 61-1 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment que « la mise à disposition donne lieu à remboursement »,

VU le décret N° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal du 5 juillet 2007 portant création dans le cadre du susdit dispositif de quinze postes de tuteurs – nombre porté à trente par délibération du 13 novembre 2008,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2024 portant création dans le cadre du susdit dispositif d'un poste d'animateur

VU l'accord des intéressés,

Sous réserve de l'accord à intervenir du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

CONSIDÉRANT que les actions menées sur le territoire dans le cadre de ce Contrat apportent satisfaction et que leur évaluation annuelle conditionne la poursuite des subventions,

CONSIDÉRANT la nécessité de reconduire la mise à disposition des agents recrutés au sein dudit dispositif,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de reconduire pour l'année scolaire 2026/2027 le dispositif Contrat de Réussite Educative avec la création de 10 postes de tuteurs maximum, et d'un poste d'animateur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dispositif,

- d'approuver la convention (**Annexe 3**) à intervenir avec le CCAS, relative à la mise à disposition de personnel communal auprès de celui-ci, et telle que précisé en annexe de la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité.

2.4. Engagement de Commune en faveur de la poursuite des travaux d'amélioration du réseau d'assainissement et de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement

Délibération présentée par Tiphaine Parnisari.

Exposé des motifs :

La commune est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration de ses ouvrages et réseaux d'assainissement afin de réduire les dysfonctionnements constatés, de limiter les rejets au milieu naturel et d'améliorer les performances globales du système de collecte et de traitement des eaux usées.

Dans ce cadre, une réunion s'est tenue récemment avec le Bureau de la Qualité de l'Eau de la Direction Départementale des Territoires (DDT) - Service Eau, Risques, Environnement et Forêt (SEREF). Lors de cet

échange, les services de l'État ont informé la commune qu'une procédure en référé était actuellement engagée par l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (APPMA) de la Bienne ainsi que par la Fédération Départementale de Pêche. Cette action fait suite aux préoccupations exprimées concernant l'impact des rejets d'assainissement sur le milieu aquatique et la qualité des cours d'eau.

Les représentants de l'État ont toutefois souligné les efforts déjà engagés par la commune pour améliorer son système d'assainissement et ont indiqué qu'il était important de formaliser la volonté municipale de poursuivre cette démarche. À ce titre, il a été recommandé à la commune d'adopter une délibération affirmant clairement son engagement à poursuivre les travaux prioritaires identifiés dans le schéma directeur d'assainissement de 2017, à renforcer les contrôles de conformité des branchements, ainsi qu'à engager la mise à jour du schéma directeur afin de disposer d'une vision actualisée des besoins et des investissements à réaliser.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la commune est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration et de modernisation de ses réseaux d'assainissement ;

CONSIDÉRANT que le schéma directeur d'assainissement actuellement en vigueur a été réalisé en 2017 et qu'il convient de le mettre à jour afin de disposer d'un outil de planification adapté aux évolutions du territoire ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'intégrer à cette actualisation les communes rattachées ainsi que le fonctionnement et les perspectives d'évolution de la station d'épuration de Saint-Claude ;

CONSIDÉRANT l'importance de poursuivre les travaux visant à améliorer les performances des réseaux d'assainissement, à réduire les eaux parasites et à garantir la conformité des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées ;

Le Conseil Municipal est invité à :

- Affirmer son engagement à poursuivre les travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement fléché en priorité¹ lors du schéma directeur de 2017 ;
- Renforcer les actions de contrôle et de mise en conformité des branchements des particuliers au réseau d'assainissement afin de préserver le bon fonctionnement des ouvrages et la qualité du milieu récepteur ;
- Procéder à la mise à jour du schéma directeur d'assainissement au cours de l'année 2027 ;
- Intégrer dans cette étude l'ensemble des communes rattachées ainsi que la station d'épuration de Saint-Claude,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe ayant reçu délégation, à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération et à solliciter les aides financières susceptibles d'être accordées par les partenaires institutionnels.

Catherine Laperrière prend la parole sur le fait que des travaux avaient été retardés et pas réalisés car les travaux d'assainissement, jusqu'à maintenant, étaient décidés en fonction des rues à refaire (voirie) plutôt qu'en fonction de la priorité. Elle précise qu'il y a des problèmes d'acheminement, surtout quand il pleut, il y a une partie des déchets qui sont déversés dans la Bienne quand il y a un trop plein.

Christian Bordy demande si les courriers destinés aux particuliers, qui avait été évoqué lors du dernier Conseil, étaient envoyés. Tiphaine Parnisari lui répond qu'une partie des courriers ont été envoyés auprès des particuliers ayant fait des ventes suivant la liste fournie par Suez. Pour les réseaux neufs, Suez vient juste de communiquer la liste sur laquelle il faudra faire un tri entre propriétaires et copropriétés. Elle précise que les courriers sont déjà rédigés, il n'y a plus qu'à vérifier les adresses.

Approuvé à l'unanimité.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) au profit de la Régie Municipale d'Électricité

Jean-Marc Bocquillon présente la délibération en expliquant que cette adhésion va permettre d'aider et d'accompagner la ville sur les grandes thématiques liées au Barrage et sur l'évolution législative qui fait passer les concessions hydrauliques au régime d'autorisation. Cette adhésion doit permettre un accompagnement juridique.

Monsieur le Maire ajoute que cette adhésion nous aidera à nous positionner sur cette fin de contrat et de prendre la meilleure décision, soit de vendre notre électricité ou de l'autoconsommer dans nos bâtiments.

Créée en 1934, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) est une association nationale régie par la loi de 1901, qui regroupe pour l'essentiel des collectivités territoriales et leurs groupements compétentes pour l'organisation et la gestion de services publics dans quatre secteurs d'activité : énergie, cycle de l'Eau, numérique et déchets.

Les services de la Fédération travaillent en collaboration sur des sujets d'intérêt commun tels que les relations avec les associations de consommateurs, le développement des réseaux intelligents ou la coordination et la sécurisation sur les différents réseaux.

Dans le domaine de l'énergie et éclairage public, la FNCCR intervient sur les différentes missions et compétences de ses adhérents :

- Distribution d'énergie ;
- Distribution de chaleur et froid ;
- Distribution de gaz seule ;
- Transition énergétique ;
- Entreprises Publiques Locales ;
- Eclairage public

Elle assure de nombreuses missions au profit de ses membres : veille juridique, élaboration de dossiers techniques, organisation de réunions d'informations périodiques, mise à disposition de documents, réponse à des questions. Elle est particulièrement bien placée pour remplir ces missions car qu'elle est consultée par les pouvoirs publics en amont de l'élaboration des lois, décrets et arrêtés et participe à de nombreux groupes de travail dans les domaines techniques et juridiques.

CONSIDERANT que la régie municipale d'électricité assure un service public industriel et commercial de production et/ou de distribution d'électricité,

CONSIDERANT les évolutions législatives récentes et importantes pour la collectivité quant au régime de concessions,

CONSIDERANT l'intérêt majeur pour la régie de bénéficier d'un appui technique, juridique et institutionnel dans l'exercice de ses compétences,

Il est proposé l'adhésion de la collectivité à cette association.

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'Assemblée générale de la FNCCR.

Etant entendu qu'il n'est pas nécessaire de prendre une délibération chaque année pour renouveler l'adhésion et que le paiement de la cotisation ne correspond ni au versement d'une subvention, ni au règlement d'une prestation de service ou d'un abonnement.

L'adhésion 2026 à la FNCCR (suivant DEVIS communiqué) pour la Commune se fera au titre de l'activité « Entreprises Locales de Distribution d'Energie » (ELD).

Pour information l'adhésion à ce service permet de bénéficier à titre gratuit d'autres missions comme la transition énergétique ; par exemple, la FNCCR assurant l'analyse technique et juridique des différents modèles de développement (vente au réseau, autoconsommation individuelle ou collective), ce qui présente un point d'intérêt pour la collectivité.

Pour la régie d'électricité le montant de la cotisation brut serait donc de

- 0.038 (Taux votés par l'Assemblée Générale de la FNCCR du 11/12/2025) x 15 547.722 MWh (produite par les centrales Porte Sachet et Micro Centrale durant l'année 2025) = 5 908.13€,

Le montant net de la cotisation annuelle sera donc :

Assiette de la cotisation après abattement progressif : 4 895,69 €

Assiette de la cotisation après application du taux de cotisation 97% : 4 748,82 €

Soit une cotisation annuelle de 4 748.82 € (adhésion à compter du 01/08/2026) soit pour l'année en cours 2026 : 1 978.68 € (la cotisation de la FNCCR n'est pas assujettie à la TVA).

- Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation qui s'est réuni le 30 juin 2026

Compte tenu de ces éléments et de l'intérêt pour la collectivité, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'adhésion à la FNCCR telle que précisée dans la présente,
- D'autoriser et à habilitier Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette adhésion, notamment la signature du bulletin d'adhésion,
- De prévoir l'inscription des crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle au budget de la régie,
- D'autoriser le paiement annuel de la cotisation selon le devis et l'appel de cotisation fournis.

Approuvé à l'unanimité.

3.2. Placement des excédents de trésorerie du budget annexe Régie Municipale d'Électricité sur des comptes à terme

La délibération est présentée par Maud Millet.

Dans un contexte de crises géopolitiques et d'instabilités économiques persistantes depuis 2022, (fortes inflations, et augmentation des taux bancaires...), les dépôts de fonds présentent encore aujourd'hui un intérêt, puisque les taux de rémunération restent encore positifs, (même si la tendance est à la baisse depuis quelques mois). Afin d'optimiser et de pérenniser la gestion de trésorerie de la régie Municipale d'électricité, la réglementation met à disposition un certain nombre de modalités de placement, à savoir, placements de fonds sur des comptes à terme ou des obligations assimilables au Trésor (OAT) ; la délégation de ce dispositif technique permet de placer des fonds sur des périodes courtes (un mois par exemple) en fonction des opportunités de trésorerie.

CONSIDERANT les articles L.2221-5-1 du Code Général des Collectivités, les régies chargées de la gestion d'un SPIC (dotées ou non de la personnalité morale) peuvent placer les fonds qui proviennent des excédents de trésorerie résultant de leur cycle d'activité ;

CONSIDERANT que, compte tenu des disponibilités dont bénéficie la Régie d'Electricité en raison des cessions d'obligations (OSTR SRI) courant juin 2025, compte tenu des disponibilités de trésorerie de ce Budget Annexe résultant de la vente d'énergie électrique, le recours à des produits de placements financiers permettrait de générer des produits financiers, mais aussi de pérenniser le bénéfice de la plus-value et des placement antérieurs ;

CONSIDERANT que les placements de trésorerie peuvent se réaliser selon les modalités suivantes :

- ouverture d'un compte à terme auprès du Trésor Public,
- acquisition de Bons du Trésor Taux Fixe (BTF),
- souscription de parts d'Organisme de Placements Collectif en Valeur Mobilière (OPCVM), composé exclusivement de titres émis ou garanties par l'Etat en Euro ;

CONSIDERANT que les durées de placement sont proposées au choix de la Collectivité et sont fonction des produits souscrits. Si les comptes à terme et pour les BTF, les durées vont de 1 à 12 mois, les souscriptions de part d'OPCVM peuvent être infra mensuelles. Cependant, en cas de besoin, ces fonds peuvent être mobilisables à tout moment avant l'échéance sans pénalités. En cas de retrait anticipé le calcul des intérêts est réalisé sur la période réelle d'immobilisation du capital placé, par application du taux correspondant au barème en vigueur le jour de l'ouverture des comptes à terme ;

CONSIDERANT que l'ensemble de ces produits de placement est donc à court terme ;

CONSIDERANT que, concernant les comptes à terme et les BTF, les taux sont fixés et garantis pour la durée du contrat au début de chaque mois et que lors de la souscription, la Collectivité connaîtra de manière certaine, sauf retrait anticipé, les intérêts lui seront versés à l'échéance. A titre indicatif, le taux nominal sur un compte à terme de 3 mois était de 1.96% au mois de mars 2026 - 2.19% pour le mois d'avril 2026, 2.14% pour le mois de mai 2026 et 2.23% pour le mois de juin 2026.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation qui s'est réuni le 30 juin 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'ouverture d'un compte à terme permettant ce placement pour une durée de 3 mois,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au placement des fonds pour la somme provenant des ventes d'énergie des centrales hydroélectriques (122 800€), ainsi que des cessions d'une partie du portefeuille de placement (224 200€), soit une somme disponible – 347 000€),
- de souscrire à ce titre à des placements de trésorerie sur des comptes à termes ouvert auprès de l'Etat (Trésor Public) avec un capital garanti,
- de dire que ce placement peut être reconduit à l'issue de 3 mois.

Approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire en profite pour dire que le Conseil d'Exploitation vient d'être renouvelé, qu'il en est le Président et qu'Alain Brustel est le Vice-Président.

3.3. Budget annexe Régie Municipale d'Électricité 2026 Décision Modificative n° 1 portant virements et ouvertures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement

Jean-Marc Bocquillon fait une remarque sur une erreur de frappe dans le corps de la délibération et demande de faire le changement des crédits qui ont été inscrits à hauteur de 300 000 € en lieu et place des 50 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les modifications de crédits ci-dessous :

Section de fonctionnement

Opérations réelles

En fin d'exercice 2025, le plafonnement de CFE 2024 a fait l'objet de rattachements. Le remboursement et l'encaissement étant intervenu sur un compte différent de celui utilisé pour la contrepassation, il convient d'annuler le rattachement de produit afin de solder l'opération. Il s'agit d'une écriture de régularisation

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	4 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	4 400.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 7586 : Dégrevement impôts (hors impôts bénéf)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 400.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 400.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	4 400.00 €	0.00 €	4 400.00 €

Section d'investissement

Opérations réelles

Le barrage d'ETABLES étant de classe B, il est donc soumis à des études de dangers qui se réalisent tous les 15 ans. Ces études explicitent les risques pris en compte, et détaillent les mesures aptes à les réduire, elles précisent les risques résiduels. Sont pris notamment en considération les risques liés aux crues, séismes, glissements de terrain, chutes de blocs et avalanches ainsi que les conséquences d'une rupture des ouvrages. Ces études prennent également en compte des événements de gravité moindre mais de probabilité plus importante tels les accidents et incidents liés à l'exploitation de l'aménagement. Le processus est assez long, puisqu'il peut s'étaler sur 4 années. Cependant l'intégralité du coût de l'opération doit être engagé au moment de la signature du marché. Pour l'heure les crédits inscrits au budget étant insuffisants par rapport aux estimatifs des études, il convient de les augmenter de 300 000€ tel qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits

INVESTISSEMENT

R- 1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €
D-2031-20181 : TRAVAUX VOIX D'EAU USINIERE -ETUDES DANGER	0.00 €	300 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	300 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2138-20262 : TRAVAUX CUVELAGE GALERIE D'AMENEE	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	100 000.00 €	300 000.00 €	0.00 €	200 000.00 €

Total Général

304 400.00 €

204 400.00 €

Cette décision modificative de crédits a été présentée au Conseil d'Exploitation réuni le 30 juin 2026.

Soit une section de Fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et recettes à 1 924 690 € en lieu et place de 1 920 290€, et une section d'Investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 936 666 €, en lieu et place de 1 736 666 €.

Monsieur le Maire rappelle que Jean-Louis Millet, ancien Maire fait partie du Conseil d'Exploitation, il précise qu'il a souhaité qu'il soit présent au regard de la mémoire du Barrage et de tout le travail que les élus ont pu faire autour de celui-ci.

Lilian Cottet-Emard demande si l'autoconsommation évoqué un peu avant, est quelque chose qui peut s'envisager.

Jean-Marc Bocquillon répond que c'est une solution envisageable mais pas sans une étude préalable, juridique et financière conséquente. Il précise que cela pourrait être une autoconsommation collective qui ne se limite pas qu'à nos bâtiments mais qui peut être ouverte à des entreprises ou d'autres collectivités.

Lilian Cottet-Emard ajoute que par rapport aux panneaux photovoltaïques et aux ombrières c'est quelque chose de faisable (puisque réalisé sur le centre nautique), et demande pourquoi il faudrait faire une étude onéreuse par rapport à une production d'un barrage électrique.

Franck Pacoud explique que c'est surtout une problématique juridique. Si nous devons faire de l'autoconsommation, cela dépend si nous sommes en zone rurale ou urbaine et la taille de la ville. L'autoconsommation n'est pas faisable si le lieu de production est à plus de 2 km du lieu de livraison à moins qu'il y ait la présence d'un SDIS pour déroger à la règle des 2 km et pouvoir passer à 20 km. Il ajoute que nous avons tout intérêt à le faire car aujourd'hui le prix de revente de l'électricité sur notre contrat actuel est de 11 ou 12 centimes, alors que le prix de vente sur le marché est actuellement entre 4 et 8 centimes.

Lilian Cottet-Emard demande si cela peut être projeté à l'échelle de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire lui répond dans l'affirmative.

Loïc Martinet ajoute que s'il y a plusieurs consommateurs il va falloir leur facturer et il faut donc pouvoir suivre la consommation, donc des outils type plateforme qu'il faut payer. C'est donc un sujet d'ensemble.

Jean-Pierre Prost ajoute que c'est ce qui fait la différence avec le centre nautique où l'autoconsommation se fait localement avec un seul utilisateur et pas plusieurs clients à gérer.

Lilian Cottet-Emard dit que c'est un choix qui a été fait pour la piscine qui aurait pu produire et alimenter, par exemple le musée de l'Abbaye ou la médiathèque.

Monsieur le Maire prend la parole en disant que c'est typiquement l'intérêt du rapprochement avec notre communauté de communes et notamment notre capacité à travailler avec elle, en projetant des sujets comme celui-là.

Approuvé à l'unanimité.

4. URBANISME / AFFAIRES FONCIERES

4.1 Commune de Saint-Claude / FCSC

Convention d'objectifs pour l'attribution d'une subvention d'investissement dans le cadre du projet La Fabrique du Rugby

Monsieur le Maire explique qu'il y a une nouvelle version de la convention sur table car nous avons fait le choix de proposer une convention tripartite entre le FCSC, la ville et l'intercommunalité. Plutôt que chacun conventionne de son côté, c'est plus facilitant et cela permettra de justifier la participation de l'intercommunalité au projet, à travers cette proposition de convention tripartite.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21, L.2311-7 et suivants ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 ;

VU le budget communal de l'exercice en cours ;

VU le projet de convention d'objectifs **(Annexe 4)** annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que le Football Club San-Claudien constitue l'une des plus importantes associations sportives du territoire communal et participe au développement de la pratique sportive, à l'encadrement des jeunes, à l'animation de la vie locale et au rayonnement de la Commune ;

CONSIDERANT que le projet dénommé « La Fabrique du Rugby » consiste en la réalisation d'un équipement sportif comprenant des espaces destinés à améliorer durablement les conditions de pratique du rugby sur le site sportif de Serger ;

CONSIDERANT que cet équipement présente un caractère d'intérêt public local dès lors qu'il contribue :

- À l'amélioration des équipements sportifs mis à disposition des habitants ;
- Au développement de la pratique sportive pour tous les publics ;
- À l'accueil des jeunes licenciés ;
- À l'organisation de manifestations sportives et associatives ;
- À l'attractivité sportive et éducative du territoire communal ;

- À la mutualisation des équipements sportifs au bénéfice d'autres associations locales ;

CONSIDERANT que le projet sera réalisé sur une emprise située au sein de la parcelle communale cadastrée section AV n°55 appartenant à la Commune de Saint-Claude ;

CONSIDERANT que l'association bénéficiaire dispose d'une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels lui permettant de réaliser l'opération ;

CONSIDERANT que l'association demeure seule maître d'ouvrage de l'opération et supporte l'ensemble des responsabilités administratives, techniques, financières et juridiques liées à sa réalisation ;

CONSIDERANT que la participation financière de la Commune constitue exclusivement une subvention d'investissement destinée à soutenir une opération présentant un intérêt général local et ne constitue ni la rémunération d'une prestation de services ni un marché public ;

CONSIDERANT que le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 267 425 € HT selon le plan de financement présenté par l'association ;

CONSIDERANT que la participation communale envisagée, fixée à 50 000 €, représente moins de 25 % du coût global de l'opération et demeure proportionnée à l'intérêt public poursuivi ;

CONSIDERANT qu'il convient d'encadrer l'octroi de cette aide publique par une convention d'objectifs définissant les engagements respectifs des parties, les modalités de contrôle de l'utilisation des fonds publics ainsi que les conditions de reversement éventuel de la subvention ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

Reconnaître l'intérêt public local du projet « La Fabrique du Rugby » porté par le Football Club San-Claudien. Acter qu'une subvention d'investissement d'un montant maximal de 50 000 € (cinquante mille euros) est attribuée au Football Club San-Claudien pour la réalisation du projet susvisé.

Approuver la convention d'objectifs annexée à la présente délibération.

Acter que la subvention sera versée dans les conditions définies par la convention d'objectifs, à savoir :

- 25 000 € à la signature de la convention ;
- 25 000 € après réalisation de l'opération et production des justificatifs permettant d'attester de la réalité des dépenses engagées.

Acter que le montant définitif de la participation communale sera arrêté au regard des dépenses effectivement réalisées.

La participation communale ne pourra en aucun cas excéder :

- le montant de 50 000 € ;
- le montant des dépenses réellement acquittées ;
- le taux de participation prévu au plan de financement initial.

Acter que l'association bénéficiaire s'engage à maintenir l'affectation sportive de l'équipement pendant toute la durée de l'autorisation d'occupation du domaine public consentie par la Commune.

Acter que toute modification substantielle du projet, changement d'affectation, cession, transfert de propriété ou cessation d'activité devra faire l'objet d'une information préalable de la Commune et pourra entraîner le reversement total ou partiel de la subvention.

Acter que la Commune se réserve le droit d'exercer tout contrôle administratif, financier ou technique qu'elle jugera utile afin de vérifier la bonne utilisation des fonds publics attribués.

Acter que l'association devra produire à première demande tout document comptable ou administratif permettant de justifier de l'utilisation de la subvention.

Acter qu'en cas de non-réalisation du projet, de réalisation partielle, de non-respect des engagements contractuels ou d'utilisation des fonds à des fins autres que celles prévues par la convention, la Commune pourra exiger le reversement total ou partiel de la subvention conformément aux dispositions de la convention d'objectifs.

Autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire demande à Lilian Cottet-Emard s'il peut ajouter un mot sur la participation de l'intercommunalité dans le cadre de sa Vice-Présidence.

Lilian Cottet-Emard répond qu'il n'est pas informé de cette convention mais que c'est une bonne nouvelle. Il demande si le fait que l'intercommunalité se lie avec la ville, active une aide par rapport aux autres financeurs.

Marie Azzolin lui répond que c'est pour montrer aux financeurs que le territoire, qu'il soit communal ou intercommunal soutient le projet pour avoir un poids supplémentaire et montrer qu'il y a un vrai enjeu sportif et d'équipement sportif pour le territoire.

Monsieur le Maire ajoute qu'il était important pour la ville d'être au rendez-vous, au regard de ce qui avait été annoncé pendant la campagne. La ville fera son maximum pour être au rendez-vous d'autres engagements car il y a d'autres soutiens à apporter. Il précise que les services techniques ont repeint une partie des vestiaires pour faire en sorte que les installations soient à la hauteur de l'accueil que nous devons aux équipes qui viennent nous rencontrer, que c'est un exemple qui doit nous inspirer en termes de capacité à développer nos territoires et à investir des projets pour l'avenir. Il informe également qu'il y a un fort partenariat entre public et privé et que cet équipement sera ouvert aussi aux autres associations. Monsieur le Maire ajoute que le rugby a une belle philosophie et belle façon de se projeter pour être au rendez-vous et une envie de porter une image plus positive et fédératrice.

Lilian Cottet-Emard rejoint les propos de Monsieur le Maire et félicite les trois présidents pour leur dynamisme, l'entraîneur qui est un très grand formateur et visionnaire sur l'apport du sport dans les communes. Ils ont de la chance de bénéficier de tout le soutien, que ce soit avec les sponsors qui sont pour la plupart d'anciens présidents, voire d'anciens joueurs. La famille rugby existe à Saint-Claude, ce qui est un atout pour la richesse de la ville. Florian Fournier est innovant, exigeant mais cela fait du bien d'avoir des jeunes qui se bousculent et cela fait vraiment du bien de voir des jeunes qui se mobilisent et qui se projettent vers l'avenir.

Philippe Lahu demande une description rapide du projet.

Monsieur le Maire répond qu'il sera constitué d'une pièce d'accueil convivial pour le repas d'avant-match, ce sera un bâtiment fonctionnel avec des espaces dédiés à d'autres types d'activités mais surtout au sport.

Lilian Cottet-Emard rajoute que ce nouveau bâtiment est le « Chapiteau » qu'ils modernisent, ce qui va permettre d'attirer de nouveaux financeurs ou sponsors. Cela montre une image plus moderne du club de rugby et cela augmentera la capacité d'accueil car le repas d'avant match est une grosse recette pour le club, qui les aide financièrement.

Marie Azzolin explique qu'il y a un gros enjeu aussi sur le bâtiment pour l'accueil des enfants et des personnes en situation de handicap. Le club de rugby a formalisé dans les différentes demandes de subvention qu'il avait besoin d'un espace d'accueil suffisamment grand pour accueillir plus d'enfants et pouvoir respecter les normes d'accessibilités obligatoires.

Ludovic Sonney ajoute que le permis de construire est en cours d'instruction, qu'il va être délivré dans les prochains jours et qu'au niveau du dossier ERP accessibilité et sécurité, le dossier a été validé par les services de l'État.

Monsieur le Maire demande si la commune reste propriétaire du terrain.

Marie Azzolin précise qu'il y a une convention d'occupation temporaire du domaine public sur une durée de 30 ans, la commune reste propriétaire de la parcelle mais pas du bâtiment. Une difficulté a été rencontrée initialement car c'est une parcelle publique, il aurait fallu déclasser la parcelle du domaine public, la border et ensuite le revendre au club de rugby pour qu'il puisse bénéficier du terrain. Ou alors la mettre en location mais vu que la volonté n'était pas d'aller prélever une partie de la parcelle sur la parcelle intégrale de Serger, il a été acté à l'époque, de mettre en place cette occupation temporaire et les 30 ans sont le temps d'amortissement du bâtiment et c'est cette durée qui a été définie.

Lilian Cottet-Emard demande quand les travaux commenceront et quand ils se termineront.

Marie Azzolin répond que selon le planning que le club de rugby a présenté, les travaux débuteront mi-septembre pour 6 mois de travaux. Elle explique qu'ils sont soumis à l'obtention de toutes les autorisations administratives et aussi à la réception de tous les accusés de réception des demandes de financement. Tant que le club n'a pas tous les documents, ils ne pourront pas commencer les travaux.

Approuvé à l'unanimité.

**4.2. Commune de Saint-Claude / Office National des Forêts
Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation pour des recettes
issues des ventes de bois**

La délibération est présentée par Marie Azzolin.

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2122-22 ;

VU le Code Forestier, et notamment les articles L.211-1 et L.211-2 relatifs au régime forestier et l'article L.214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier ;

VU le projet de convention de mandat de facturation (**Annexe 5**) annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que la Commune de Saint-Claude est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier ;

CONSIDERANT que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office National des Forêts ;

CONSIDERANT que la Commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

CONSIDERANT que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement ;

CONSIDERANT que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la Commune ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom, et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisée en application de l'article L.214-6 du Code Forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L.214-7 du Code Forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées) ;
- Acte que la présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du Conseil Municipal, jusqu'à la désignation du prochain Conseil Municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du Conseil Municipal ;
- Approuve les termes de la convention de mandat et de facturation annexée à la présente délibération ;

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

5. QUESTIONS ORALES AYANT TRAIT AUX AFFAIRES COMMUNALES

Herminia Elineau a été interpellée par plusieurs commerçants concernant la fête de la musique, suite à un arrêté de fermeture tardive qui ne concernait pas tous les commerçants. Elle veut savoir comment ceci a été convenu.

Monsieur le Maire répond que d'ordinaire, il y a un arrêté pour une fermeture à 1h00 du matin. Nous avons évoqué de prendre un arrêté pour fermer plus tard mais nous n'étions pas les délais.

Christian Bordy parle des gros investissements qui ont été réalisés au sein de la ville pour les caméras, et revient sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai. « Où Sabrina Perrier disait que les gens qui étaient en vélo ou en trottinette dans les rues étaient connus. » Il demande si nous pouvons utiliser ces caméras pour les interpellier et leur faire juste une leçon de morale.

Effectivement la fête de la musique était très bien. Il y a des citoyens qui se sont plaints parce qu'il y aurait eu une bagarre au centre-ville, s'il y a des faits un peu contre nature qui se produisent, est-ce qu'on ne peut pas utiliser ces caméras. Au vu de l'investissement peut-être qu'on peut avoir un retour sur investissement sur la place du Pré, on parlait des ballons la dernière fois mais là je vais vous parler d'aire de pique-nique ou de détente. Il y a des jeunes qui s'installent avec leurs sièges, jusque-là, pourquoi pas. Le problème c'est que quand ils pique-niquent, ils laissent tout sur la place du Pré, les canettes et tout ce que vous voulez. Il n'y a peut-être pas de poubelle, demandons peut-être aux services techniques de mettre éventuellement des poubelles sur la place, notamment sous les arbres, vers les bancs. C'est quand même dommage, effectivement on va encore parler d'éducation, de savoir-vivre, comme on le disait déjà au dernier Conseil Municipal, mais il est vrai que toutes ces canettes en verre soient sur la place du Pré et que chaque fois qu'on veut stationner il faut faire le ménage.

Revenons sur l'échauffourée qu'il y a eu après la fête de la musique, il est vrai qu'il y avait la gendarmerie, je les ai vus passer plusieurs fois. Est-ce qu'il ne serait pas bon, qu'après la clôture de l'horaire normal de la fête de la musique, la gendarmerie fasse le nécessaire pour éviter ces petits problèmes.

Un autre point qui me pose question c'est la rue du Pré, je ne reviendrai pas sur ce qui a été fait avec les anciennes municipalités. Au niveau de la sécurité et surtout au niveau de l'entretien, ma question est : que va-t-on faire pour ces joints qui se dégradent. Au dernier Conseil Municipal j'avais interpellé le service de l'eau, je pense que malheureusement c'est un peu plus global que la petite bouche qui fait du bruit. Avec les joints qui partent, les pavés malheureusement vont partir et puis pour l'embellissement de la ville, c'est dommage d'avoir une ville qui a été refaite très récemment et qui se dégrade aussi rapidement.

Le dernier point, on a un restaurant snacking qui a fermé qui s'appelle l'El Gusto. Est-ce que c'est possible, parce que maintenant j'ai vu qu'on avait mis des stationnements payants sur cette rue, d'ôter la terrasse qui est devant.

Pour l'enlèvement de la terrasse, Monsieur le Maire propose de poser la question au liquidateur.

Lilian Cottet-Emard répond que le commerçant paye l'emplacement de la terrasse, donc s'il n'a plus d'activité il peut l'enlever sauf s'il a payé pour l'année.

Nadir Sid informe que le commerçant n'a plus la main et c'est le liquidateur qui gère le commerce, qui va être vendu dans peu de temps.

Christian Bordy dit que s'il y a un repreneur c'est bien et s'il récupère la terrasse c'est mieux.

Lilian Cottet-Emard a plusieurs sujets à évoquer, il fait un retour sur les trottinettes, il est favorable aux trottinettes mais pas sans casque, sans gants, sans protection surtout qu'elles sont interdites sur certains secteurs de la ville. Il est plutôt contre cette interdiction, à partir du moment où tout le monde respecte le code de la route et puis respecte les gens ainsi que les trottoirs. Il fait un rappel par rapport au code de déontologie et de la charte de bonne conduite des élus, les trottinettes, il n'est pas contre, à partir du moment où s'est utilisé à bon escient et dans les mesures de sécurité aussi bien pour soi que pour les autres et par rapport à la limitation de vitesse.

J'avais d'autres sujets, évoqués d'ailleurs pendant 6 ans, ce sont les jardins sous le grand pont, savoir où on en est ? Parce que madame Vaufrey en a beaucoup parlé.

Il a vu qu'il y a eu peut-être une recherche par rapport aux anciens jets d'eau sur la place de Rothenburg, peut-être que le Conseil Municipal en a parlé, mais il aimerait savoir les conclusions et ce qui a été éventuellement trouvé.

Le dernier point c'était la réfection du parc de la Cathédrale il se dégrade vraiment, il sait qu'il avait été budgété pour le refaire complètement. Où en est ce projet, est-il abandonné ou pas ?

Monsieur le Maire répond aux différentes questions :

Sur les caméras, par rapport à ce qui s'est passé chez la commerçante Florentine, la police municipale a tout de suite été appelée par la gendarmerie pour visionner les caméras ; effectivement l'ASVP est revenu pour permettre le visionnage, tout cela est très réglementé. Nous ne sommes pas derrière à regarder les caméras comme on veut, en faisant ce qu'on veut et en interpellant comme on veut. Il faut des réquisitions, la police municipale est aussi assermentée pour relever un certain nombre d'infractions. Il y a des dispositifs aussi spécifiques, notamment pour la verbalisation de ceux qui déposent des déchets n'importe où, par exemple à côté des molochs, c'est très cadré. On a un outil qui est important, qui est très apprécié de la gendarmerie et qui aide à élucider des incivilités comme des infractions pas seulement dans le périmètre concernant la ville, mais des fois bien au-delà. Le commandant de gendarmerie nous le dit d'ailleurs, on a évoqué le fait de pouvoir continuer à améliorer le système, notamment avec la lecture de plaques d'immatriculation la nuit, parce que des fois cela fait défaut et cela serait bien utile. L'idée, est de continuer à entretenir et à valoriser l'outil autant que de besoin, après le fait de pouvoir visionner et interpellé quelqu'un qui a roulé vite, les caméras ne permettent pas de savoir à combien les gens roulent, mais c'est un outil qui est existant aujourd'hui, qui est reconnu et qu'il faut continuer à accompagner dans son entretien et dans son développement pour être le plus efficace possible.

La propreté c'est un vrai sujet. Effectivement, il y a le vieillissement des installations, il y a un vieillissement usuel, mais on s'aperçoit bien, par exemple, au niveau du mobilier, pas plus tard que cette semaine on s'est questionné sur les cendriers. Vous avez vu l'état des cendriers, utile, pas utile. Les poubelles pipe, alors c'est vrai qu'elles sont belles, mais les agents ont des difficultés à changer les sacs, ce n'est pas pratique, ça se coince, etc. Nous sommes à l'écoute, on constate tous la même chose. On l'avait constaté en campagne, on le constate aujourd'hui en responsabilité, on questionne les services et notamment les agents de voirie, qui nous font remonter leur ressenti ; c'est important de le connaître et on essaye de mettre en perspective. Vous verrez que le mobilier de la rue du Pré, va être le même que celui de la Poyat à quelques différences près. L'entretien, c'est un vrai sujet, pour avoir rencontré les services techniques, notamment le service propreté, c'est toujours facile de dire les choses mais, je suis interpellé par exemple sur les moyens qu'on met à disposition de nos agents de propreté. Je suis un peu du métier, je vois un glouton qui ne sert pas, qui est stocké à un endroit tout simplement parce que le parement, les pavés, ce n'est pas approprié. Donc il ne sert pas, on a une balayeuse, elle a combien d'années ? Elle a 10 ans, c'est une galère pour trouver les pièces etc. On a regardé, il y a des systèmes aujourd'hui, cette monobrosse avec une machine à côté qui permettent de nettoyer les sols, ce n'est pas de la haute pression, mais ça permet de nettoyer les sols, à mon avis, on ne l'a pas partagé encore avec vous et les collègues, mais dans la construction du budget 2027 j'aimerais qu'on ait une priorité, c'est de donner les moyens à nos équipes d'entretien de faire la rue du Pré convenablement, avec les moyens qu'il faut. Et si vous regardez le passage Cheneau, c'est juste horrible, mais il faudrait y être, pas tous les jours mais presque, donc ce n'est pas un jugement, c'est un constat en tous les cas et je suis content qu'on le partage parce qu'au-delà de nous, on est attendus là-dessus et beaucoup le partagent effectivement. C'est aussi un élément d'accueil la propreté de la ville aujourd'hui, donc on n'est pas sans opérer sur ces sujets, mais il demande un peu de recul.

Sur les altercations par rapport à la fête de la musique, à part celle qui est évoquée en toute fin de fête, on n'a rien constaté d'autre, la gendarmerie était là, a vu, elle est complètement autonome sur ces éléments-là.

Christian Bordy dit que c'est dommage que les agents de la ville soient obligés de passer, après, pour nettoyer. Malheureusement en tant qu'utilisateur, si je voulais me garer, il a fallu que j'ôte les canettes. C'est bien dommage, c'est un constat.

Monsieur le Maire acquiesce et dit que l'on peut élargir et site pour exemple le pré en descendant à Miflex, avant la passerelle, où il doit y avoir 15 déchets au centimètres carrés, ou encore sous le parking de la Côte Joyeuse.

Christian Bordy reprend la parole : « Quand on voit les déchets posés à côté des molochs alors que l'on a la chance d'avoir une déchetterie gratuite. Je pense que quand les gens vont devoir payer un badge annuel pour aller à la déchetterie, ça va leur faire bizarre et je n'ose pas imaginer ce que ça va devenir. C'est quand même bien dommage et regrettable de voir les poubelles autour des molochs, c'est lamentable. »

Monsieur le Maire dit que pour le coup, on a un système de verbalisation, il signe régulièrement des courriers d'auto-verbalisation, cela n'empêche pas les gens de continuer à imaginer qu'ils peuvent se délester à côté des molochs, de tout et n'importe quoi et puis partir, mais cela permet au moins de régulariser toute une partie de ces incivilités, il y a encore beaucoup à faire.

Sur la jeunesse et sur sa façon de se comporter, il n'a pas d'a priori, ce qu'il aimerait, c'est qu'on arrive à faire en sorte de faire comprendre que, eu égard aux moyens très contraints de la ville aujourd'hui, ce qui serait intéressant, c'est plutôt que de mettre des moyens sur du répressif ; le mettre sur leurs attendus en termes d'équipement, en termes d'animation. On est en train de travailler depuis quelques jours sur la possibilité de mettre en place un grand écran pour visionner le match de jeudi Maroc-France. On aimerait plutôt leur proposer, parce que c'est vrai, être jeune dans notre ville aujourd'hui, il y a ceux qui sont fêrus de sport, mais il y a ceux qui ne font pas de sport et on ne peut pas leur reprocher. Et bien ils ont besoin aussi qu'on leur offre tout un ensemble peut-être de potentiel d'animation, etc. Il aimerait, dans ce rapport, leur faire

comprendre que ce sont des citoyens à part entière, qu'on a envie que la collectivité, s'occupe aussi de leurs besoins, de leurs attentes, mais encore faut-il qu'on crée ces espaces de dialogue, de compréhension pour changer les comportements, changer le regard que l'on peut porter sur eux, et eux comprendre qu'on n'est pas là de façon malveillante, répressive ou etc. C'est une préoccupation et vous le savez, je l'ai dit le jour où j'ai pris mon mandat de Maire, je veux être au rendez-vous des attentes de la jeunesse et on va vous proposer prochainement de réaménager un peu notre équipe d'exécutifs, en nommant un délégué dédié à la jeunesse et ce délégué ce sera Kilian.

Christian Bordy ajoute que quand il parlait de contrôler, c'était un rappel à la loi, il ne dit pas de verbaliser, juste pour informer les personnes qui font ces incivilités que ce n'est pas bien et que cela impacte tout le monde. Il revient sur une chose parce qu'il en a parlé à Tiphaine en arrivant, je voulais quand même remercier les agents de la ville par rapport aux plaques qui faisaient du bruit, ils ont fait le nécessaire donc merci à vous.

Monsieur le Maire remercie les services techniques et l'ensemble des services mais plus particulièrement les services techniques parce qu'il n'y a pas un jour où on ne reçoit pas un message, deux messages, trois messages pour dire il y a ça à tel endroit ; c'est l'urgent dans l'urgent, parmi l'urgent on a des services techniques qui font de leur mieux pour être au rendez-vous de tous ces sujets.

Christian Bordy ajoute qu'il en a profité pour lui dire qu'il a identifié deux plaques, il faudrait peut-être missionner justement quelqu'un qui regarde tous les éléments en amont avant d'avoir des gros problèmes qui peuvent engendrer des frais plus conséquents.

Monsieur le Maire dit que ça va être tout l'enjeu de mettre en place nos commissions de quartier pour être en lien aussi avec la population, valoriser les outils existants. On peut déposer sa demande sur intramuros, c'est montrer qu'on porte tous les jours les yeux sur notre ville, il y a des améliorations à apporter, nous avons besoin qu'elles remontent et puis après on priorise, on hiérarchise l'ensemble de ces demandes. »

Jean-Pierre Prost ajoute qu'aux services techniques, il y a encore beaucoup à faire et effectivement on a beaucoup de requêtes qui nous tombent dessus. Néanmoins je tenais à faire part qu'on reçoit aussi des courriers de remerciements, donc ça fait plaisir aux agents, ça fait plaisir également à l' élu qui par ricochet reçoit ça. Je pense que ce n'est pas nouveau ce n'est pas lié particulièrement à notre action récente, mais pour dire qu'il y a des insatisfaits, il y a aussi des éternels insatisfaits mais il y a des gens qui remarquent et apprécient les actions qui sont conduites, et qui portent leurs fruits pour leur quartier.

Monsieur le Maire précise qu'il y a aussi des impatients et nous aussi on est impatients, mais je vous garantis que de jour en jour, de Conseil Municipal en Conseil Municipal, je vois que cette équipe d'élus, elle avance. Aujourd'hui elle est davantage au fait, chacun dans ses périmètres d'action, des enjeux, des marges de manœuvres. On est en train de monter en compétence, en capacité, on crée nos liens, nos échanges avec les ressources humaines de la ville, avec les directeurs de services et en déclinaison avec les agents. Donc tout est en train de se mettre en place. Il faut prendre la mesure de ce que l'on trouve aujourd'hui en termes de situation, on reviendra dessus, on aura une séquence où on vous dira comment on comprend les choses et comment on les met en perspective. Sachez qu'on a une équipe d'élus qui est aux responsabilités, qui prend ses marques encore, ça prend un peu de temps c'est vrai, mais ce travail est extrêmement important. Il est fondateur de ce que l'on sera capable demain de porter en terme de vision pour notre ville embarquant effectivement les moyens humains, financiers de la ville.

Loïc Martinet ajoute une remarque par rapport aux incivilités. On est tous d'accord pour constater des incivilités sur la commune et après on a parlé de la jeunesse, je pense qu'il ne faut pas qu'on fasse le parallèle jeunesse / incivilités parce que je pense que ce n'est pas que les jeunes. Tout ce qui se passe autour des molochs, ce n'est pas des jeunes de 15-20 ans et donc je pense qu'il faut qu'on travaille sur une campagne de sensibilisation de qu'est-ce qu'on attend de la ville, qu'est-ce qu'on attend de nos concitoyens dans la bonne tenue de la ville. Je reviens sur le travail des services techniques, je trouve qu'on a une ville qui est plutôt propre, des fois effectivement on trouve des déchets, mais le travail est fait.

Monsieur le Maire informe que ce n'est pas anodin. Il y a effectivement des retards d'entretien, les peintures au sol, les petits entretiens courants, les barrières, les bancs, c'est 3 millions d'euros. Et ces 3 millions d'euros, si on ne le traite pas, cela ne s'efface pas, cela ne fait que s'accumuler. Il y a un certain nombre de barrières qui va être changé, c'est prévu il y a 6 km de barrières dans la ville de Saint-Claude et il y en a à peu près 1 km dans un mauvais état. Les jets d'eau, on a travaillé dessus c'est quelque chose qui est cher à Nelly mais pas seulement, il y avait une crainte que la pompe soit cassée ou qu'elle ne fonctionne pas, ce n'est pas le cas.

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean-Pierre Prost qui dit que depuis quelques semaines, un groupe de travail avec des agents a été créé pour remettre en service les jets d'eau, non pas de manière régulière, mais provisoirement et ponctuellement surtout en période de forte chaleur et particulièrement cette année parce

qu'on n'a pas le centre aquatique du Martinet en fonction. Donc les agents ont pu démarrer les pompes, première bonne nouvelle les pompes redémarrent. Deuxième bonne nouvelle, après avoir vidé la bache parce que c'est un système de recyclage ; c'est une information assez récente qui date de vendredi dernier, l'automate, bien qu'il soit « HS », permet néanmoins d'être programmé pour avoir des jets d'une hauteur d'1m60 et qui pourrait rendre l'endroit plutôt convivial en cas de forte chaleur. La troisième question qui reste, parce qu'on ne peut pas projeter une eau qui ne soit pas conforme car des enfants peuvent tenter de la boire, on est en train de regarder et on devrait avoir jeudi, un retour là-dessus, avec une entreprise qui intervient et qui fait un diagnostic rapide. On est d'accord que toutes ces actions et ces diagnostics ne se font pas pour une remise en état à neuf sachant qu'il y a des fuites colossales qui accompagnent cet équipement et donc cela serait au mieux pour une utilisation sur une vague de chaleur qui se confirme vendredi, samedi, dimanche, lundi, également pour la fête de la musique. Etant donné qu'il va y avoir des festivités sur la place de l'Abbaye, mais à des horaires, par exemple 14h - 18h. Enfin des horaires très restreints parce qu'on perd environ 1 m3 par heure et cette année uniquement, puisqu'on table sur le fait que l'année prochaine il y aura des possibilités de rafraîchissement au centre aquatique, ce qui n'est pas le cas cette année. Donc on aura des nouvelles, vendredi et peut-être, pourquoi pas une mise en service à partir de vendredi pour 4 jours les après-midis.

Monsieur le Maire ajoute qu'au parc de la Cathédrale il y a des crédits qui sont prévus, il va falloir avoir une vraie vision parce que c'est coûteux et peut-être s'orienter sur des options comme des sols plus naturels. En tous les cas, il y aurait une réflexion plus profonde à avoir sur ces sujets-là. Et bien sûr la remise aux normes pour la sécurité des équipements qui se dégradent.

Les jardins font l'objet aussi d'une réflexion approfondie. Il y avait l'idée d'acheter des chalets pour que se soit uniforme. Au vu des chalets, au premier coup de vent ils seraient tombés et en plus, il faut un sol béton. Alors il faut que nous réfléchissions autrement. Dans les grands projets que nous avons, c'est de relier le centre nautique et le camping à la ville centre par le bas, le long du Tomachon. Nous avons commencé la réflexion avec le Parc Naturel Régional et la Communauté de Communes, si cela pouvait entrer dans la compétence GEMAPI et comment nous pouvons ambitionner et réaliser tout cela. L'idée étant de revenir à la hauteur des jardins, nous ne nous interdisons rien, dans l'idée de ce fameux ascenseur panoramique et que dans cette réflexion globale il faut y inclure les jardins et ne pas faire du « one shot ».

Nadir Sid souligne l'effort considérable de l'équipe municipale malgré des budgets contraints, mobilisé en un rien de temps les travaux sur le futur bâtiment du rugby, il faut garder cette dynamique sur le temps du mandat et essayer de faire ce qui a été modélisé sur cet exemple, sur le Champs de Bienne plus tard ou d'autres projets.

Monsieur le Maire ajoute que c'est un challenge, un vrai défi, la clé de la réussite est effectivement sur cette vision que nous sommes capable de partager sur le rebond de la ville, notre capacité à travailler avec nos compétences, notre force humaine. La ville a des faiblesses mais elle a aussi des points positifs. La richesse c'est aussi ses équipes, il faut que nous arrivions à partager la vision des élus et le contrat de mission que nous allons décliner avec l'ensemble de nos équipes, en premier lieu avec les chefs de services pour partager tout cela et être au rendez-vous de la ville. Il y a une vraie volonté et nous irons au bout.

Lilian Cottet-Emard demande si les animations du 14 juillet seraient annulées étant donné que les feux d'artifice pourraient l'être éventuellement.

Monsieur le Maire répond que les animations ne seront pas annulées, peut-être un peu repensées. Il y aura une buvette, pour la nourriture, étant donné que les barbecues sont interdits, nous essayons de nous replier sur d'autres propositions culinaires.

Nadir Sid demande si une alternative drone a été éventuellement réfléchi.

Monsieur le Maire répond que pour l'instant cela coûte un peu cher, mais que nous ne nous l'interdisons pas. Il précise que la préfecture a envoyé une alerte et que nous passons en vigilance orange jusqu'au 14 juillet. Nous statuerons sur les feux la veille, en tout dernier lieu et avec les recommandations de l'artificier car c'est surtout par rapport au vent et à la sécheresse.

Christian Bordy parle de la possibilité de retransmission du match France-Maroc et demande quand l'information sera diffusée et quelles animations il y aura.

Karime Hendor répond que tout sera sur le site de la ville.

Monsieur le Maire précise que cela se passera place Lamartine à partir de 22h00, il ajoute que c'est le Racing Club qui a proposé, la Maison des Associations met à disposition le matériel pour visionner et la ville, le support technique. Il reste un élément, c'est la sécurisation et donc c'est le Racing Club qui doit regarder pour avoir une sécurité privée car la gendarmerie est déjà mobilisée et la police municipale est contrainte en ce moment

dans ses effectifs. Elle est fortement mobilisée pour les festivités du 14 juillet et nous ne pouvons pas la mobiliser encore de 22h à 1h du matin.

Christian Bordy demande si cela se fera.

Monsieur le Maire répond que si la condition de gardiennage privé est résolue par le Racing Club, cela se fera. Il ajoute un mot sur la police municipale qui fonctionne en effectifs réduits depuis le début du mandat, puisque le chef de la police est parti en même temps que le renouvellement du Conseil Municipal. Nous avons eu le départ également du responsable adjoint. Un recrutement est en cours et nous avons fait le choix de la compétence, même si c'est une personne qui n'a pas à proprement dit une expérience dans la police, nous avons fait le choix de son parcours professionnel et de ses compétences. Nous avons fait le choix de la proximité, c'est un sanclaudien qui a grandi aux Avignonnets, nous sommes satisfaits du recrutement. Cela ne pourra pas se faire avant le 1^{er} octobre. Pour autant, nous n'attendons pas le 1^{er} octobre, il a été convenu qu'un contrat de mission se mette en place pour qu'il réfléchisse déjà à la façon dont il projette la police municipale. Un ASVP va également être recruté et nous pourrons redéfinir les missions et les engagements de cette police municipale au service de la ville, de ses acteurs et de sa population. Il est important de travailler dans cette dynamique et de reconstituer notre police municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h34.

Le Maire,
Frédéric PONCET



La secrétaire de séance,
Catherine LAZZAROTTO

